

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 4 octobre 2021, via visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence les membres du conseil, chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :

Monsieur Yves Germain, maire  
Monsieur Sylvain Bélisle, conseillère au siège #2  
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3,  
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège # 4  
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5  
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

**2021-10-255**

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence du maire, Yves Germain. Assiste également à la séance, par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Didace ne possède pas de salle de conseil dédiée pour la tenue des séances publics, d'ordre général, le conseil utilise les locaux de l'école primaire Germain-Caron;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par Sylvain Bélisle Jocelyne Calvé et résolu

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.  
Adopté à l'unanimité des conseillers

**2021-10-256**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5. **FINANCE**
  - 5.1 Adoption des comptes

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Représentant municipal au Comité de sécurité incendie de la MRC
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Nouveau nom de rue sur le territoire (secteur Lac-Long)
  - 7.2 Emprunt temporaire pour règlement 369-2021 (travaux route 349)
  - 7.3 Emprunt temporaire pour règlement 370-2021 (travaux chemin de la Rivière)
  - 7.4 Emprunt temporaire pour règlement 371-2021 (travaux chemin du Golf)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (septembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 Projet – Site récréotouristique su 531 rue Principale (PARIT)
12. **VARIA**
  - 12.1 Paroisse Saint-David
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2021-10-257**      **Adoption des procès-verbaux**

*Sylvain Bélisle étant nouvellement élu par acclamation suite au déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021, il ne participe pas au vote de cette résolution sur l'adoption des procès-verbaux.*

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire, tenue le 13 septembre 2021, et de la séance extraordinaire, tenue le 27 septembre 2021, soient adoptés tel que présentés.

Adopté à la majorité des conseillers

**2021-10-258**      **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que la liste des factures courantes, au 4 octobre 2021, totalisant 4 501.48 \$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques et prélèvements bancaires, du 1er au 30 septembre 2021 totalisant 231 465.82 \$ et des salaires nets totalisant 22 918.19 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2021-10-259**      **Représentant municipal au Comité de sécurité incendie de la MRC**

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, et résolu que monsieur le conseiller Jacques Martin soit nommé représentant de la municipalité au Comité de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2021-10-260**      **Nouveau nom de rues sur le territoire (secteur Lac-Long)**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'officialiser les noms de rue dans le secteur du Lac-Long, afin de permettre l'émission de permis de construction et de numérotation des adresses;

**CONSIDÉRANT** qu'une carte colorée du secteur, daté du 29 septembre 2021, viens identifier de nouveaux noms de rue et clarifier leur position;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu :

**QUE** la carte colorée, daté du 29 septembre 2021, fasse partie intégrante de cette résolution;

**QUE** le conseil établisse le choix des nouveaux noms suivant pour les lots cadastrés :

- Chemin du Lac-Long pour les lots 5 128 790, 5 128 786 et 5 128 785
- Traverse du Lac-Long pour les lots 5 376 669, 5 128 791 et 5 128 788

**QUE** ces noms seront officialisés sur réception d'un avis favorable de la Commission de toponymie du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-10-261

**Emprunt temporaire pour règlement 369-2021 (travaux route 349)**

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du règlement numéro 369-2021, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 1 317 803 \$ et un emprunt de 1 198 791 \$ pour des travaux de voirie sur la route 349* » est de permettre le financement du projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement dossier FVV23737 du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des investissements à faire dans le dossier numéro FVV23737 du Programme d'aide à la voirie local – Volet Redressement pour les travaux de voirie sur la route 349;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports accordera, suite aux démarches requises, une aide financière représentant 75% du coût du projet, versée sur 10 ans;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministre, en date du 17 juin 2021, annonçant l'accord d'une aide financière maximale de 988 352 \$ pour le projet;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, approuvant le règlement d'emprunt 369-2021;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs même si des sommes lui sont dues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la municipalité procède à un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour un montant ne dépassant pas 1 198 791 \$, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de voirie sur la route 349;

**QUE** cette somme sera remboursée lorsque les travaux seront complétés;

**QUE** le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

**QUE** les intérêts soient payables mensuellement;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-10-262

**Emprunt temporaire pour règlement 370-2021 (travaux chemin de la Rivière)**

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du règlement numéro 370-2021, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 264 702 \$ et un emprunt de 202 202 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Rivière* », est de permettre le financement du projet

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération dossier ZEZ97433 du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des investissements à faire dans le dossier numéro ZEZ97433 du Programme d'aide à la voirie local – Volet Accélération pour les travaux de réfection d'une partie du chemin de la Rivière;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports accordera, suite aux démarches requises, une aide financière représentant entre 50% et 60 % du coût du projet, versée sur 10 ans;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministre, en date du 22 juin 2021, annonçant l'accord d'une aide financière maximale de 135 730 \$ pour le projet;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, approuvant le règlement d'emprunt 370-2021;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs même si des sommes lui sont dues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la municipalité procède à un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour un montant ne dépassant pas 202 202 \$, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Rivière;

**QUE** cette somme sera remboursée lorsque les travaux seront complétés;

**QUE** le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

**QUE** les intérêts soient payables mensuellement;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-10-263

**Emprunt temporaire pour règlement 371-2021 (travaux chemin du Golf)**

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du règlement numéro 371-2021, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 291 513 \$ et un emprunt de 191 513 \$ pour des travaux de réfection du chemin du Golf* », est de permettre le financement du projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien dossier S-94 du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des investissements à faire dans le dossier numéro S-94 du Programme d'aide à la voirie local – Volet Soutien pour la réfection du chemin du Golf;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports accordera, suite aux démarches requises, une aide financière représentant entre 50% du coût du projet, versée sur 10 ans;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministre, en date du 6 juillet 2021, annonçant l'accord d'une aide financière maximale de 145 757 \$ pour le projet;

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, approuvant le règlement d'emprunt 371-2021;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs même si des sommes lui sont dues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE** la municipalité procède à un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour un montant ne dépassant pas 191 513 \$, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Golf;
- QUE** cette somme sera remboursée lorsque les travaux seront complétés;
- QUE** le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;
- QUE** les intérêts soient payables mensuellement;
- QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Dépôt**

**Dépôt du rapport sur l'émission des permis**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de septembre 2021.

**2021-10-264**

**Projet - Site récréotouristique au 531 rue Principale**

**CONSIDÉRANT** le projet d'un site récréotouristique au 531 rue Principale lié aux résolutions 2020-10-238, 2020-11-261, 2021-02-030, 2021-03-067, 2021-08-220 et 2021-09-252;

**CONSIDÉRANT** l'estimation des coûts de faisabilité du projet s'élevant à plus de 1 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Saint-Didace d'assumer la part non subventionnée ou non commanditée à même un emprunt à long terme d'environ 200 000 \$ à condition d'obtenir le financement demandé à travers ces différentes démarches;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

**D'** autoriser madame Chantale Dufort, directrice générale, à présenter et signer une demande de subvention auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) pour un montant minimum de 500 000 \$, soit 50% du projet;

**DE** réitérer le mandat donné à monsieur Yves Germain, maire, et madame Chantale Dufort, directrice générale, à déposer ce projet dans le cadre de programmes de subvention ou de collaboration corporative (demande de commandites) pouvant être susceptible de permettre le financement et la réalisation du projet d'un site récréotouristique au 531 rue Principale, toutes demandes sera soumises au conseil pour y être entérinées le cas échéant;

**QU'** en attente des retours de demande de subvention et de la mise en place d'un règlement d'emprunt, la Municipalité de Saint-Didace s'engage à attribuer minimalement 200 000 \$ au projet à même ces surplus libres, soit 20 % du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2021-10-265**

**Paroisse Saint-David**

**CONSIDÉRANT** la lettre de la Paroisse Saint-David, Communauté chrétienne Saint-Didace, datée du 25 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu d'autoriser Chantale Dufort, directrice générale, à faire une contribution de 1000 \$ à titre gracieux pour l'occupation des locaux, réservé à la communauté chrétienne Saint-Didace dans le bâtiment municipal du 530A rue

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Principale, par la Municipalité de Saint-Didace durant environ 3 ans suite à une problématique sanitaire urgente dans les locaux de la mairie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Période de questions**

Sur le site internet de la municipalité de Saint-Didace les citoyens ont été invités à poser leurs questions via courriel à [info@saint-didace.com](mailto:info@saint-didace.com).

La directrice générale confirme qu'elle a reçu des questions et les a transmises aux élus. Les élus n'ont pas d'autres questions.

**2021-10-266**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.